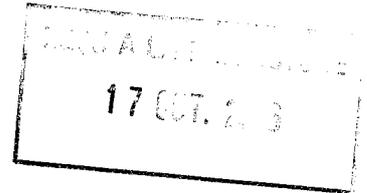


N° CP 8983-06
Séance du 13 OCT. 2006



**PROGRAMME F027
PLAN DE REVITALISATION DE
L'ECONOMIE DANS LE HAUT-RHIN
LANGUE ET CULTURE REGIONALES - SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT
DE NOUVEAUX SITES BILINGUES**

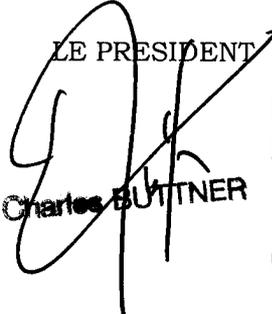
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3e/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2006/I-8e/04 du Conseil Général du 10 décembre 2005, relative au BP 2006 programme langue et culture régionales 2006,
- VU la délibération n° 2006/III-8e/10 du Conseil Général du 23 juin 2006 fixant le programme F027 - Plan de revitalisation - soutien au développement de nouveaux sites bilingues,
- VU l'avis de la 8^{ème} commission,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ approuve la première liste du programme 2006 des subventions d'investissements scolaires du premier degré (soutien au développement de nouveaux sites bilingues) figurant en annexe au rapport,
- ❖ précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le chapitre 204, nature 20414, fonction 28 du budget départemental.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 17 OCT. 2006
Publication 20 OCT. 2006
Pour le Conseil Général
Ludovic LIONS
